

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 86 (1994)

Artikel: Un centre de services syndicaux à Aarau
Autor: Keller, Jürg
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386482>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le principe de cette structure commune a été accepté par les instances de l'USF et de la FFSC. Avec un os: la CSC a fort mal réagi et a convoqué les collègues de Fribourg (de façon extrêmement autoritaire) pour une mise au point. Elle martèle, Hugo Fasel en tête, que le caractère chrétien-social est le fondement de son existence et qu'un travail trop étroit avec l'USS le met en danger.

Nous sommes quelques-un(e)s en tous cas, de l'USF et de la FFSC, à penser que le caractère confessionnel d'une organisation syndicale est aujourd'hui largement anachronique, que les divergences actuelles entre l'USS et la CSC ne justifient plus l'existence de deux centrales et que l'unité d'action doit être désormais comprise comme un ensemble de pas vers la réunification.

Un centre de services syndicaux à Aarau

*Jürg Keller**

■ Ouverture du premier acte

On crie sur tous les toits que les syndicats n'ont pas le vent en poupe. Depuis 1976 déjà, les fédérations de l'Union syndicale suisse (USS) luttent avec plus ou moins de succès contre l'érosion du nombre de leurs adhérents. Comme les ressources des syndicats résident uniquement dans les cotisations et qu'il n'est guère possible de les augmenter, cette situation a des effets extrêmement négatifs sur leurs finances et doit causer des nuits blanches à leurs trésoriers et trésorières. Cependant, malgré cette menace sur notre existence, nous nous accordons encore le luxe de maintenir, à travers tout le pays, des structures de secrétariat comme au temps où nous planions sur une vague de haute conjoncture syndicale. On voit encore couramment deux, trois, quatre, voire cinq secrétariats syndicaux dans la même localité, tous parfaitement équipés d'ordinateurs et/ou de machines à écrire automatiques, de télécopieurs, de photocopieuses, de centraux téléphoniques, etc. Il va de soi que, pour utiliser une telle infrastructure, il faut au moins une secrétaire syndicale et un collaborateur de formation commerciale par secrétariat, avec les frais salariaux que cela comporte. Et tous s'occupent des membres, actifs et passifs, avec ou sans emploi, donnent, par téléphone ou par écrit, des renseignements juridiques

* Secrétaire de la FCTA

ou autres à qui veut profiter de la gratuité de tels services ainsi qu'à des bureaux d'assistance sociale, cherchent à organiser activement des activités à l'intention du public et de fructueuses campagnes de recrutement, négocient des contrats collectifs, offrent des cours de perfectionnement et des activités, s'engagent dans des commissions, des groupes de travail, des comités, etc. Bref, un non-sens économique que rien ne justifie! Il fallait donc et il faut agir, dans notre canton aussi.

■ Premier acte

Au début de 1994, nous y sommes parvenus en Argovie. Les lamentations, les réclamations, les critiques ont cessé et le premier pas vers un avenir (nous l'espérons) meilleur a été franchi. Au centre d'Aarau, chef-lieu du canton, l'Union syndicale argovienne (USA), le Syndicat suisse des services publics (SSP) et la Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation (FCTA) ont emménagé dans des locaux communs, noblement situés entre les grandes banques, au 57 de la Bahnhofstrasse. Simultanément était inauguré le service de consultation pour femmes, également soutenu par les trois organisations. Cinq grandes pièces, avec bain, WC et cuisine, sont à disposition des utilisateurs et utilisatrices. L'USA et la FCTA ont aménagé quatre de ces cinq pièces en un secrétariat. La cinquième, qui a une entrée séparée et un accès aux autres locaux, est utilisée une fois par semaine par le SSP et le service de consultation pour femmes pour y recevoir les intéressées et reste, les autres jours,

à disposition de toutes les organisations de gauche pour des séances et des cours car elle est équipée de l'infrastructure nécessaire.

Quatre collègues, travaillant de 50 à 100%, gèrent ensemble le secrétariat commun de l'AGB et de la FCTA. Les secrétaires du SSP renseignent leurs membres et des représentantes du SSP et de la FCTA reçoivent à tour de rôle les femmes qui viennent demander conseil.

■ Evaluation du premier acte

Fort heureusement, la comparaison de l'actif et du passif est positive après les sept premiers mois:

– *Economie de frais* grâce à l'achat en commun du matériel de bureau, des abonnements de journaux et revues, et au partage du loyer. Le fait d'avoir pu renoncer à des achats prévus d'appareils (le partenaire ayant fait apport à la communauté de son télécopieur et de sa photocopieuse) a également eu les effets les plus positifs sur notre trésorerie. En outre, les autres secrétaires ont pu remplacer le secrétaire de l'USA, malade pendant plusieurs mois, sans les frais supplémentaires et les à-coups qu'une telle situation entraîne normalement.

– *Meilleure motivation au travail* de tous les participant(e)s parce qu'il a été possible, du moins en partie, de répartir les travaux et les tâches en fonction des préférences et des intérêts. Les fonctionnaires et collaboratrices et collaborateurs stressés, énervés ou désespérés peuvent maintenant prendre le temps de se documenter ou de se «réarmer moralement», ce qui – avec le restaurant au rez-de-chaussée – agit positivement sur le moral.

– *Bon départ du service syndical de consultation pour femmes* qui a démontré sans difficulté son utilité avec environ 70 entretiens pendant le premier semestre. La publicité donnée à son ouverture a en outre attiré rapidement l'attention sur notre nouvelle adresse.

– *Utilisation intense de notre salle de séance* par des syndicats, groupements politiques, œuvres d'entraide, comités, communautés de travail et cours. Si ce développement se poursuit, notre centre syndical de services pourrait bientôt devenir le lieu de contre-culture alternative de gauche que nous souhaitons.

Coup d'œil sur les actes suivants

Près de la gare d'Aarau, les syndicats de l'USS, de l'USA et la protection juridique Coop ont loué des bureaux et salles de séances correspondant à leurs besoins et créé un centre syndical vivant et efficace. Les secteurs «conseils et aides juridiques», «recrutement de membres», «relations publiques», «assistance aux membres», «politique syndicale/travail dans les entreprises» et «représentation politique d'intérêts/travail en commission» ont été répartis entre les collègues du centre en fonction de leurs capacités et de leur formation. Les membres de la base sont certes toujours intégrés dans leur propre syndicat – le syndicat unique est malheureusement encore une utopie – mais ils n'ont plus «leur» secrétaire; ils sont orientés, en fonction du cas, vers le collègue compétent. Un «back office» (un genre de succursale) efficace et compétent complète l'offre de notre centre de services. Tous les em-

ployé(e)s du centre ont les mêmes conditions d'engagement (par exemple la caisse de pensions de l'USS) et sont rémunérés selon un règlement salarial unique.

Cotisations flexibles et prestations plus variées

Le centre est financé d'une part par les cotisations des membres, qui sont cependant établies de manière bien plus flexible (cotisations de couples, contributions volontaires). A cela s'ajoutent la rémunération des services rendus à des non-membres et à des entreprises, ainsi que les services (aux membres) non compris dans la cotisation. Cette offre de services comprend des prestations telles que le perfectionnement professionnel ou des conseils budgétaires/assainissement financier à des particuliers, des conseils aux entreprises dans le domaine de l'aménagement des postes de travail plus respectueux des individus (du genre du projet QUBI), l'assistance pour l'établissement de règlements du personnel et de conditions d'engagement. Elle va jusqu'à la prise en charge de travaux de secrétariat, la représentation d'organisations, d'associations et de comités amis. Elle s'étend, d'autre part, à l'exécution de tâches au service d'organisations de l'État, telles que conseils juridiques officiels et direction de centres régionaux pour chômeuses et chômeurs. A cela s'ajoutent les recettes provenant de traductions, cours de formation, etc. Les cotisations et ces recettes permettent de couvrir toutes les dépenses. Pour les tâches centrales concernant toute la Suisse, il est versé à l'USS et à chaque syndicat des contributions

correspondant aux effectifs des membres.

Ce serait là une perspective d'avenir raisonnable pour notre secrétariat communautaire. Pour la réaliser, il faudrait en fait seulement que tous les «intéressé(e)s» le veuillent, que l'on trouve des locaux adéquats, et que nous bannissons l'habitude de penser «par compartiments cloisonnés». Car, comme nous l'affirmons toujours avec conviction: «*Unis, nous sommes forts!*».

Résolutions du Congrès ordinaire de l'USS, Montreux, 3-5 novembre 1994

Ci-après, vous trouverez le texte définitif de toutes les résolutions prises par la dernier Congrès ordinaire de l'USS. Lors de ce congrès, des Textes d'orientation ont également été adoptés. Ils seront publiés séparément dans un prochain numéro de la série «Documentation de l'USS». (réd.)

Pour un commerce mondial au service des travailleuses et des travailleurs

Destinée à lancer la libéralisation du commerce mondial après la Deuxième Guerre mondiale, la Charte de La Havane se fondait sur l'idée d'un commerce mondial satisfaisant à certaines exigences de caractère social. Malheureusement elle n'eut jamais d'effet juridique. Le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qui en reprit les fonctions, «oublia» que, derrière chaque activité économique, on trouve des êtres humains au travail et que c'est à eux que ces activités économiques doivent finalement profiter. Contrairement à l'Union européenne (UE), dont le Traité de Rome signé en 1957 aspire au bien-être de toutes et tous par le biais du progrès social, les pères du GATT ont été et sont restés indifférents à ce que le commerce international se traduise en bien-être dont des syndicats puissants feraient profiter les travailleuses et les travailleurs